



**Procès-verbal de l'assemblée municipale
du lundi 27 novembre 2017**

de la commune municipale de Sauge

Assemblée municipale du jeudi 27 novembre 2017 à 20h00 au Centre communal à Finvillier

Président de l'assemblée	:	M. Claude Poffet
Secrétaire de l'assemblée	:	Mme Liselotte Deloy
Scrutateurs	:	MM. David Joye et Ludovic Beurret
Ayants droit	:	34 votants

Le Président, M. Claude Poffet, ouvre cette assemblée en souhaitant la bienvenue à tous les participants. Il présente l'ordre du jour suivant qui a été publié dans la Feuille officielle d'avis du district de Courtelary No 39 du 26 octobre 2017.

Ordre du jour

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée du 24 août 2017
2. Renouvellement des organes officiels de la commune pour une nouvelle période de 4 ans allant de 2018 à 2021 :
 - Président des assemblées : M. Claude Poffet, se représente
 - Vice-Président des assemblées : M. Lucien Boder, se représente
 - Secrétaire des assemblées : Mme Liselotte Deloy, se représente
 - Président du conseil municipal : M. Pierre-Alain Grosjean, se représente
 - Vice-Président du conseil municipal : M. Patrick Sandmeier, se représente
 - Conseiller municipal : M. Patrick Villard, se représente
 - Conseiller(ère) municipal(e) : 1 place vacante
 - Conseiller(ère) municipal(e) : 1 place vacante
 - Organe de vérification des comptes : Fiduciaire Soresa SA, Bienne
3. Discuter et voter un crédit d'engagement de CHF 220'000.00 pour le Plan Général d'Evacuation des Eaux (PGEE) action 33 à Frinvillier
4. Discuter et approuver le budget communal 2018
5. Discuter et approuver le règlement de police communale
6. Divers et imprévus

M. Claude Poffet signale que les votations se font à main levée en utilisant la carte d'électeur. Il procède encore à la nomination des scrutateurs. Ce sont MM. David Joye et Ludovic Beurret qui officieront avec l'approbation des ayants droit.

Nombre de personnes présentes :	37
Nombre de personnes sans droit de vote :	3
Nombre de votants :	34
Majorité absolue :	18

Le Président demande si l'ordre du jour tel que présenté est accepté ? Aucun changement n'étant désiré, il est approuvé à l'unanimité.

Procès-verbal

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée du 24 août 2017

M. Claude Poffet informe l'assemblée que le procès-verbal de l'assemblée municipale du 24 août 2017 a été mis en dépôt public 30 jours avant l'assemblée municipale. Aucune opposition n'a été enregistrée. Le Président ouvre la discussion.

Comme il n'y a pas de question, il est décidé de passer au vote. A l'unanimité, l'assemblée accepte le procès-verbal de l'assemblée municipale du 24 août 2017 avec remerciements à sa rédactrice.

2. Renouvellement des organes officiels de la commune pour une nouvelle période de 4 ans allant de 2018 à 2021 :

- Président des assemblées : M. Claude Poffet, se représente

M. Lucien Boder, vice-président des assemblées, prend la parole et demande s'il y a un autre candidat. Ce n'est pas le cas, M. Claude Poffet est nommé tacitement.

- Vice-Président des assemblées : M. Lucien Boder, se représente

M. Claude Poffet, président des assemblées, prend la parole et demande s'il y a un autre candidat. Ce n'est pas le cas, M. Lucien Boder est nommé tacitement.

- Secrétaire des assemblées : Mme Liselotte Deloy, se représente

Le président demande s'il y a un ou une autre candidat(e). Ce n'est pas le cas, Mme Liselotte Deloy, est nommée tacitement.

- Président du Conseil municipal : M. Pierre-Alain Grosjean, se représente

Le président demande s'il y a un autre candidat. Ce n'est pas le cas, M. Pierre-Alain Grosjean, est nommé tacitement.

- Conseiller municipal : M. Patrick Sandmeier, se représente
- Conseiller municipal : M. Patrick Villard, se représente
- Conseiller(ère) municipal(e) : 1 place vacante
- Conseiller(ère) municipal(e) : 1 place vacante

Pour les places vacantes, le Conseil municipal propose Mme Marion Brandenberger et M. Daniel Vuilleumier. M. Claude Poffet demande à l'assemblée s'il y a d'autres candidats. Ce n'est pas le cas, Mme Marion Brandenberger et M. Daniel Vuilleumier sont nommés tacitement.

Le Président signale que selon l'article 76 du règlement d'organisation, les membres du Conseil municipal doivent promettre "de respecter les droits et les libertés du peuple, des citoyennes et des citoyens, d'observer la Constitution ainsi que les lois fédérales, cantonales et communales, et d'accomplir consciencieusement et soigneusement les devoirs de leurs charges", cela devant l'organe supérieur, soit l'assemblée.

Le Président invite donc les membres nouvellement élus du Conseil municipal à venir en face de l'assemblée. Mme Marion Brandenberger et M. Daniel Vuilleumier, à tour de rôle, promettent devant les citoyens présents.

- Organe de vérification des comptes : Fiduciaire Soresa SA, Bienne

Le Président propose à l'assemblée de nommer la Fiduciaire Soresa, organe de vérification des comptes. L'assemblée accepte cette nomination à l'unanimité.

3. Discuter et voter un crédit d'engagement de CHF 220'000.00 pour le Plan Général d'Evacuation des Eaux (PGEE) action 33 à Frinvillier

M. Patrick Sandmeier, responsable des eaux usées, présente ce point. Il s'agit de séparer les eaux propres des eaux usées. Le bureau ATB est mandaté pour ce projet. Ces travaux auront lieu principalement sur la Route Principale à Frinvillier sur une distance de 220 m. La répartition des coûts pour ces nouvelles canalisations est expliquée, le creusage est la partie la plus chère, à noter qu'une subvention de l'OED de CHF 47'027.- est promise. M. Patrick Sandmeier présente un plan détaillé puis ouvre la discussion.

M. xxxxx demande quelle sera la durée des travaux et s'il y a des conditions imposées par l'Office des Ponts et Chaussées. M. Patrick Sandmeier répond qu'il est difficile de fixer une durée, car plusieurs aléas peuvent intervenir. Quant aux Ponts et Chaussées, tout est en règle avec cet office.

M. xxxxx demande à partir de quand auront lieu ces travaux. Réponse, en été 2018.

M. xxxxx demande plus de précisions par rapport à l'endroit exact sur le plan de situation. M. Patrick Sandmeier précise que les travaux partiront depuis la croisée soit vers l'ancienne poste et jusqu'à la serrurerie de M. xxxxx.

La parole n'étant plus demandée, il est décidé de passer au vote. A l'unanimité, l'assemblée accepte le crédit d'engagement de CHF 220'000.00 pour le Plan Général d'Evacuation des Eaux (PGEE) action 33 à Frinvillier.

4. Discuter et approuver le budget communal 2018

M. Frank Krumm, responsable du dicastère des finances, présente le budget 2018. Le plan d'allègement du canton de Berne prévoit plusieurs mesures d'économie, dont le report de charges sur les communes, coupe dans le subventionnement des transports scolaires et coupe dans l'aide et les soins à domicile. Ces mesures expliquent partiellement l'excédent de charges du budget 2018, budget qui a été accepté par le Conseil municipal le 17 octobre dernier. Comme les liquidités sont suffisantes et la fortune est importante, nous pourrions sans difficulté absorber cet excédent de charges de CHF 48'448.-.

Venons en détail sur chaque fonction :

➤ 0 Administration générale

Pas de changement pour le législatif (votations et fiduciaire). Pour l'exécutif, un crédit libre du Conseil de CHF 10'000.- est mis au budget alors qu'une dépense de CHF 8'000.- a été enregistrée dans les comptes 2016. Pour l'administration, il y aura moins de coûts pour le personnel car pas d'heures supplémentaires, moins de charges informatiques et moins de prestations cantonales. Pour l'immeuble administratif, moins de charges pour l'entretien.

➤ 1 Ordre et sécurité publique

Police, les huissiers seront moins sollicités. Sécurité routière, pas de commentaire, Questions juridiques, moins de charges prévues pour les honoraires de conseillers juridiques. Service du feu, augmentation du soutien à l'OPRV. Défense civile, augmentation de CHF 2'000.- pour notre participation au PCi du Jura-bernois.

➤ 2 Formation

Pour l'école enfantine, pas de besoin et subventionnement cantonal stable. Pour l'école primaire, plus de charges pour la communauté scolaire La Baroche et subventionnement en diminution. Pour l'école secondaire, nombre d'élèves et écolages en augmentation mais en parallèle subventionnement en hausse. Pour l'école de musique, le nombre d'étudiants est à la baisse. Pour les bâtiments scolaires, légère augmentation pour l'entretien et nouveau poste « amortissement » sur les investissements à venir.

➤ 3 Culture, sports et loisirs

La subvention pour le Bibliobus est stable. La différence concernant l'abonnement de l'Echo du Bas-Vallon provient d'un report de charges. Légères augmentations de charges et de produits pour les loisirs, tel que la sortie des aînés. Soutien aux sociétés locales maintenu.

➤ 4 Santé

Soutien plus important pour le service d'aide et de soins à domicile. Stabilité pour la lutte contre les maladies et le service dentaire scolaire.

➤ 5 Sécurité sociale

Notre contribution à l'agence AVS de Péry-La Heutte, à la compensation des charges, à la politique du 3^{ème} âge, aux familles et à la jeunesse est stable. Par contre, une contribution pour des crèches de CHF 1'000.- est budgétisée. Les charges pour l'aide sociale est une estimation selon les indications transmises par le canton. Selon les souhaits du fondateur, le don de la CEC est imputé dans cette tâche.

➤ 6 Transports et télécommunications

L'augmentation des charges de CHF 20'000.- par rapport à 2016 pour les routes communales correspond à 10'000.- pour le traitement du cantonnier et à CHF 12'000.- d'amortissement sur les investissements. L'augmentation des produits correspond à la facturation à Sego pour les prestations du cantonnier. Stabilité pour le trafic régional et les transports publics.

Avant de poursuivre, M. Frank Krumm présente l'état du patrimoine et des fonds spéciaux. Le MCH2 nous a imposé de réévaluer notre patrimoine financier (bâtiments, terrain, etc.) ce qui a rendu la commune plus riche. Concernant les fonds spéciaux, le challenge du Conseil est de rembourser la dette du financement spécial « eau » tout en diminuant la réserve pour les eaux usées, ceci sans impact sur les ménages à l'addition des deux factures dès 2017.

➤ 7 Environnement : Alimentation en eau

Revenus plus importants suite à l'augmentation des taxes. Mais plus de travaux d'entretien qui seront effectués par le cantonnier. Le calcul de l'amortissement est adapté au MCH2 et une attribution au financement spécial de CHF 20'000.- est prévue pour rattraper le découvert.

➤ 7 Environnement : Assainissement

Diminution des revenus due aux nouvelles taxes. Une action spéciale est prévue par le Sego, nous allons en profiter pour entretenir nos collecteurs communaux, un montant de CHF 30'000.- est mis au budget. Pour équilibrer cette fonction, un prélèvement au financement spécial de CHF 56'000.- est prévu.

➤ 7 Environnement : Déchets

Produits stables ainsi que pour la taxe Celtor. L'amortissement de CHF 3'000.- pour les containers semi-enterrés est prévu au budget. Pour équilibrer cette fonction, un prélèvement au financement spécial de CHF 4'680.- est prévu.

➤ 7 Environnement

Les coûts de la réfection de la fontaine de Vauffelin sont répartis sur 2016 et 2017. Notre contribution au syndicat des berges de la Suze est maintenue. Des subventions pour l'Arrondissement de sépulture seront moins importantes vu la fin de la réaffectation du cimetière. Les coûts et produits liés aux chiens sont dans la continuité. Une commission pour l'énergie a été créée, cela implique des charges de prestations pour CHF 12'000.-. Au budget, nous avons dès 2018, l'amortissement du PAL de CHF 4'750.- et une subvention cantonale de CHF 10'500.-.

➤ 8 Economie publique

Dans la fonction « Amélioration de la production végétale » nous avons les charges de notre préposé à la culture des champs. Dans la fonction « Banques et assurances » nous avons imputé les revenus de la CEC dans la sécurité sociale. Dans la fonction « Electricité » les revenus des concessions BKW sont ajustés.

Dans la fonction « Tourisme » pas de nouveau projet. Une contribution sera versée à Jura bernois Tourisme, alors qu'il n'y en avait pas auparavant. Pour couvrir cette charge, il est proposé d'augmenter la taxe de séjour. Pour équilibrer cette fonction, un prélèvement au financement spécial de CHF 320.- est prévu.

➤ 9 Finances et impôts

Pour les pertes de créances fiscales, nous prévoyons une charge de CHF 26'000.- mais des encaissements supérieurs par rapport à 2016. Egalement plus de subventions en provenance de la péréquation financière. Les charges d'intérêts sur les emprunts sont en baisse. Concernant les biens-fonds financiers, nous aurons une diminution des revenus de locations suite au départ de la Poste survenu en 2016. Des amortissements supplémentaires ont été effectués en 2016.

Y a-t-il des questions ? Ce n'est pas le cas.

M. Frank Krumm présente le résultat du budget 2018 :

Excédent de charges du compte général de CHF 48'448.-

Excédent de charges du compte global (avec les FS) de CHF 89'459.-

Le Président propose à l'assemblée l'acceptation du budget 2018 tel que présenté avec une quotité d'impôt de 1,9 unités, une taxe immobilière de 1,25 ‰ et une taxe des chiens à CHF 50.-. Le budget est accepté à l'unanimité.

M. Frank Krumm remercie les employées de l'administration pour le travail effectué.

5. Discuter et approuver le règlement de police communale

M. Pierre-Alain Grosjean, maire, présente ce point. Suite à la fusion, un nouveau règlement de police communale a été préparé et remis à jour par M. Patrick Villard et le Conseil. Nous nous sommes basés sur le règlement du Plateau de Diesse. Le but premier de l'activité de police communale est la protection des personnes et la détention des animaux. Ce nouveau règlement a été déposé au secrétariat pour consultation. Le maire relève quelques articles :

Art. 2 Champ de compétences. La police communale est exercée par le Conseil communal qui délègue toutes les tâches de police communale au Maire ou au responsable du dicastère.

Art. 4 Coopération. Les autorités de police communale coopèrent avec les autorités de police du canton et des autres communes. Nous avons droit à 15 interventions gratuites.

Art. 7 Attributions. Pour l'accomplissement des tâches de police, la police communale peut prendre des mesures et exercer une contrainte.

Art. 24 Repos pendant les jours fériés officiels. Les dimanches, les jours de grande fête et les autres jours fériés officiels, il est interdit de se livrer à des activités et à des travaux qui sont bruyants, qui dérangent les fêtes religieuses ou qui compromettent le repos dominical.

Art. 38 Stationnement de véhicules sur le domaine public. Les véhicules dépourvus de plaque de contrôle ne peuvent être stationnés sur le domaine public. Exception les véhicules avec plaques interchangeables. Le stationnement durable de véhicules non motorisés (caravanes, remorques, etc.) sur le domaine public est soumis à l'autorisation de l'autorité de police communale.

Art. 39 Enlèvement des véhicules. L'autorité de police communale peut faire enlever tout véhicule.

Art. 50 Limitations horaires. Entre 19h et 7h, ainsi qu'entre 12h et 13h, il est interdit de procéder à des travaux bruyants, de se comporter bruyamment ou de faire fonctionner des installations ou des appareils bruyants.

Art. 54 Bruits domestiques et travaux de jardinage. Pour l'accomplissement de travaux domestiques ainsi que lors de l'utilisation de machines, chacun aura égard aux autres habitants de la maison et aux voisins. Le chant, la musique, la reproduction du son, le bruit domestique et autres activités similaires ne sont pas autorisés les jours ouvrables de 22h à 6h et entre 12h et 13h. Le week-end, les activités mentionnées ci-dessus ne sont pas autorisées du samedi 18h au lundi matin 7h.

Art. 90 Dispositions pénales. Toute personne qui enfreint les dispositions du présent règlement et les décrets de l'autorité de police communale qui s'appuient sur ce règlement est passible d'une amende d'un montant max. de CHF 5'000.-. C'est pour le canton et pas pour la commune. Les infractions aux Ordonnances promulguées par l'autorité compétente peuvent entraîner des amendes d'un montant maximum de CHF 2'000.-.

M. Pierre-Alain Grosjean ouvre la discussion.

M. xxxx trouve illogique les heures fixées à l'art. 54 (le samedi dès 18h, pas de bruits domestiques ni de musique) et à l'art. 50 (pas de travaux bruyants entre 19h et 7h). D'autre part, il est surpris, pour une commune comme Sauge, de réglementer sur l'exploitation de salles de cinéma. Le maire constate qu'en effet, ces remarques sont pertinentes.

M. xxxxx demande qui fait le contrôle, concernant l'art. 45 sur les chiens. M. Pierre-Alain Grosjean répond qu'il faut dénoncer le cas, puis c'est le rôle du maire de rendre visite au propriétaire.

La parole n'étant plus demandée, il est décidé de passer au vote. Le règlement de Police communal est accepté à la majorité.

6. Divers et imprévus

Le Président donne la parole au maire, M. Pierre-Alain Grosjean.

- Il remercie les deux personnes qui se retirent du Conseil municipal, M. Frank Krumm (souvenir : lors de présentation d'un dossier, Frank tournait plusieurs fois autour de la table) et M. Adrien Boder (souvenir : pendant 4 ans il est venu aux séances à pied et le retour à son domicile se faisait également à pied). Un cadeau leur sera remis prochainement.
- Il remercie les nouveaux élus et leur souhaite la bienvenue dans l'exécutif communal.
- Dates à retenir : La fête de l'Eglise qui aura lieu le 16 décembre. Les illuminations des sapins avec apéros auront lieu le 21 décembre à 17h30.

La discussion est ouverte, qui souhaite prendre la parole ?

M. xxxx demande où en est la numérisation du cadastre ? On lui répond qu'elle sera disponible en 2019.

M. Patrick Villard, souhaite communiquer quelques infos :

- Concernant la sécurité publique, il informe l'assemblée que le Syndicat des sapeurs-pompiers a un nouveau capitaine et un nouveau sous-commandant. Nous sommes à 48 interventions qui représentent 1'150 heures. Aucun accident n'est à déplorer, le service OPRV soutient les communes avoisinantes, les interventions externes sont payées par les communes. Pour l'avenir, l'objectif est de construire un nouveau hangar qui devrait se situer à Vauffelin.

- Les containers semi-enterrés seront bientôt installés, la subvention a déjà été versée et les réponses des propriétaires sont arrivées. En principe, ces containers seront installés sur des terrains privés. Les travaux seront réalisés dans le courant des 2^{ème} et 3^{ème} trimestres. L'appel d'offres pour le transport a été fait, les communes payeront moins cher.
- Celtor félicite les communes du succès de la déchèterie de Rondchâtel, il est enregistré plus de 150 véhicules par semaine.
- Concernant les défibrillateurs, les communes du Bas-Vallon vont installer 2 appareils sur notre territoire à l'extérieur des bâtiments publics. Lors d'une utilisation, il y a un appel qui est effectué automatiquement et la carte SIM permet la délocalisation de l'appareil. Ensuite, un contact téléphonique est prévu pour les explications d'utilisation. Les coûts seront partagés avec les autres communes.

Le Président demande si quelqu'un désire encore prendre la parole.

Pour conclure, M. Pierre-Alain Grosjean remercie les employés communaux, le président des assemblées et les membres du conseil pour tout le travail effectué tout au long de l'année. Le maire souhaite une bonne année 2018 à chacun et un joyeux Noël.

Le Président, M. Claude Poffet, remercie l'assemblée et le Conseil municipal et invite les participants à prendre le verre de l'amitié.

Il clôt l'assemblée à 21h55

Municipalité de Sauge

Le Président des assemblées :

La secrétaire des assemblées :

Claude Poffet

Liselotte Deloy

Dépôt public :

Conformément à la teneur de l'art. 66 du règlement d'organisation, le procès-verbal de l'assemblée municipale du 27 novembre 2017 a été déposé du au . Publication dans la FODC no du

Opposition : néant

Plagne, le

La secrétaire municipale :

Anne Grosjean